



SESSION D'EXPLORATION

Créer de nouvelles activités/nouveaux emplois grâce à la compensation financière de fermetures d'entreprises

Pourquoi cette session ?

Une entreprise qui procède à un licenciement collectif affectant, par son ampleur, l'équilibre du bassin d'emploi dans lequel elle est implantée doit contribuer à la création de nouvelles activités pour atténuer l'impact de ses licenciements. La consignation permet de sanctuariser la contribution de l'entreprise, de faciliter le pilotage de la revitalisation par les acteurs publics et privés locaux et d'accompagner de nouveaux projets créateurs d'emplois pérennes.

Dans ce cadre, la consignation est un outil de sécurisation de projets et constitue une opportunité de financement pour le développement économique des territoires. Cap Rural et la Banque des Territoires vous proposent de découvrir cet outil.

Une session pour qui ?

La session est destinée aux acteurs du développement local en charge du développement économique, qu'ils soient agents de développement, élus en recherche de financements.

Programme

- 1/ Introduction sur la Banque des Territoires : quelles missions en matière de développement économique local ?
- 2/ Rappel du principe d'obligation de revitalisation économique au sens du Code du Travail : atténuer l'impact des suppressions d'emplois d'une entreprise sur l'écosystème économique local
- 3/ Présentation de la consignation en matière de revitalisation économique : sanctuariser les sommes dues et faciliter le pilotage de la revitalisation économique et disposer des sommes pour accompagner des porteurs de projets
- 4/ Exemples de consignations sur le territoire régional : fonds mutualisés départementaux et consignations individuelles par entreprises
- 5/ Élargissement aux autres cas de consignation utiles au développement économique : implantation de nouvelles entreprises, accompagnement du traitement des friches industrielles et commerciales

Animateur

→ **Jean-Philippe JAMOT**, chargé de mission Dynamiques entrepreneuriales de créations d'activités – Ingénierie financière des projets, Cap Rural

Intervenant

→ **Philippe CHAZAUD**, responsable Consignations Auvergne Rhône-Alpes Bourgogne Franche-Comté, Banques des Territoires

En pratique

- 26 janvier 2023 de 10h45 à 12h - En ligne
- 25 participants maximum. Date limite d'inscription : 20 janvier 2023
- Participation soumise à cotisation ([télécharger le bulletin de cotisation](#))
- Contact : Jean-Philippe Jamot, 04 75 80 16 06 / 06 80 82 45 47, agriruralite@caprural.org

